DELIBERATION N° 6

Représentation de la Ville de Dieppe à la Commission d'Appel d'Offres de la concession d'aménagement du Cœur historique (OPAH)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants :30

LE 3 JUILLET DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 25 juin 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric (à partir de la question n°6), Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°13), M. GUEROUT François, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël (à partir de la question 2 bis), M. DESMAREST Luc, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme THETIOT Danièle, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean, Mme JEANVOINE Sandra.

Sont absents et excusés : M. WEISZ Frédéric (de la question n°1 à la question n°5), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à la question n°12), Mme AUDIGOU Sabine, M. MENARD Joël (de la question n°1 à la question n°2), Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie, M. BREBION Bernard.

Pouvoirs ont été donnés par : M. WEISZ Frédéric à M. BUSSY Florent (de la question n°1 à la question n°5), M. ELOY Frédéric à Mme AVRIL Jolanta (de la question n°1 à la question n°12), Mme AUDIGOU Sabine à Mme BUICHE Marie-Luce, M. MENARD Joël à M. LANGLOIS Nicolas (de la question n°1 à la question n°2), Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à M. CAREL Patrick, Mme CLAPISSON Paquita à Mme RIDEL Patricia, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean, M. BREBION Bernard à Mme JEANVOINE Sandra.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

…/…

M. Nicolas LANGLOIS, Adjoint au Maire expose qu'un nouveau traité de concession pour la période de juillet 2012 à juillet 2019 a été signé le 6 juillet 2012 entre la Ville de Dieppe et la SEMAD (aménageur retenu à la suite de la consultation pour le renouvellement de cette concession d'aménagement) définissant les droits et obligations des parties pour mener à bien la réalisation de cette opération.

L'article n°10 de ce contrat, relatif aux modalités de passation des contrats et marchés par le concessionnaire, précise que « *la collectivité publique concédante pourra éventuellement être représentée au sein de la Commission d'Appel d'Offres ou du jury appelé à intervenir dans la procédure de passation de ces contrats et marchés* ».

Il convient de désigner le représentant de la Ville de Dieppe qui pourra être amené à siéger aux Commissions d'Appels d'Offres ou jurys mis en place par l'aménageur dans le cadre de la mission qui lui a été confiée.

Vu :
- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121.21
- la délibération n° 7 du 24 mai 2012 approuvant la signature du traité de concession d'aménagement OPAH – RU du Cœur Historique de Dieppe

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la désignation d'un représentant pouvant siéger aux Commissions d'Appels d'Offres et jurys appelés à intervenir dans la passation des contrats conclus par l'aménageur de la concession d'aménagement OPAH – RU du Cœur Historique de Dieppe.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner un représentant et un suppléant pour siéger aux Commissions d'Appels d'Offres et jurys appelés à intervenir dans la passation des contrats passés dans le cadre de la concession d'aménagement OPAH – RU du Cœur Historique de Dieppe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à ces désignations par un vote à main levée.

☞ **Sont désignés par 30 voix : M. François LEFEBVRE, en qualité de représentant titulaire et Mme Patricia RIDEL, en qualité de suppléante.**

Les Groupes « Dieppe au Cœur » et « Unis pour Dieppe » ne participent pas au vote.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire